

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2021

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 15 juillet 2021

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Aurore COUDERC, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) : Véronique CANITROT, Dominique FROMENTEZE

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2021

1) MARCHE N° 2020-TRAVAUX BATIMENT MAIRIE

- Travaux réhabilitation mairie et 2 logts - raccordement orange dépose et repose d'une réglette 7 paires sans offre d'accès

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis d'ORANGE, n° 1405732D1 du 20-07-2021, concernant la suppression du réseau de communication orange apparent en façade du bâtiment mairie. Ces travaux sont complémentaires aux travaux de réhabilitation de la mairie suite aux réunions de chantier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le devis d'Orange n° 1405732D1, d'un montant de 651,00 € H.T. TVA à 20%, soit un total TTC de 781,20 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires concernant ce devis,
- **DIT** que cette dépense sera effectuée sur l'opération budgétaire 117 travaux mairie.

- Avenant n° 1 au Lot n° 8 Électricité ventilation chauffage – Cette question est reportée au prochain conseil.

- Avancement des travaux à ce jour : les élus se sont rendus sur le chantier afin de constater l'avancement des travaux.

2) LOT NUMERIQUE : WIFI Public lotois

- Groupement De Commandes Wifi Territorial

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique.

Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

3 – ETUDE DE FAISABILITE ET AVIS CONCERNANT UNE PETITE PLACE AU HAMEAU DU MAS DE BERGUES

Cette question est retirée de l'ordre du jour, n'a plus lieu d'être.

4 - ELECTIONS : Réglementation générale :

- désignation d'un bureau de vote et emplacement d'affichage : pour l'instant les élus ne souhaitent pas faire de modification.

5 - QUESTIONS DIVERSES

a. Souhait d'un particulier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne sur la commune demande s'il peut y avoir des cours d'informatique de base pour les personnes âgées. Les élus vont se

renseigner pour voir avec la CC Cauvaldor et la maison des services publics les différentes options qui existent aujourd'hui. Affaire à suivre.

b. Point sur l'adressage

Monsieur Thierry BOUSSAC fait le point sur l'adressage qui est maintenant fini, mais il constate qu'il y a encore des retardataires pour la récupération de leur numéro en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Aurore COUDERC

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER